



Lorsqu'il s'agit d'allier grands projets et proximité.

Le dernier Conseil Municipal de l'année a été l'occasion, au travers d'un ordre du jour très dense, de me permettre d'obtenir un vote majoritaire sur des sujets qui m'apparaissent essentiels.

En effet, la validation par le Conseil Municipal d'une mutuelle pour les Coudekerquois, va permettre comme celle mise en place à Grande-Synthe ou à Hazebrouck, de proposer une offre de santé complémentaire à un tarif abordable **afin que personne ne renonce à se soigner dans notre ville**. Le lancement de l'opération « Voisins vigilants » va lui aussi, permettre de renforcer le dispositif de la tranquillité publique déjà présent en ville.

Ce Conseil Municipal a aussi permis de valider le **grand projet d'amélioration du cadre de vie** qui va débiter au premier trimestre de l'année avec : la requalification complète des berges du canal de Bergues accompagnée d'une refonte de la rue des Forts entre la clinique et le cimetière, un nouvel aménagement devant le pont permettant de désengorger le nœud de circulation au niveau de l'hypermarché voisin, et la réalisation des pistes cyclables et des promenades piétons pour accéder en mode doux à notre grand parc d'agglomération du Fort Louis.

L'aboutissement de ce projet est un travail minutieux mené depuis plusieurs années et qui va véritablement faire de notre ville, une entrée de l'agglomération. Vous conviendrez, à la lecture de ces quelques lignes, que **le Conseil Municipal ne manque pas de projets pour cette nouvelle année qui débute et qui sera, je vous le souhaite, la meilleure qui soit.**

Votre Maire,
David BAILLEUL

L'enquête publique, comment ça marche ?

L'enquête publique est une procédure codifiée, préalable aux grandes décisions ou opérations d'aménagement du territoire. Nécessaire pour les ouvrages ou travaux qui en raison de leur nature sont susceptibles d'affecter l'environnement, elle est **l'outil privilégié de concertation** avec les habitants. D'une durée allant de 1 à 2 mois, l'enquête publique est supervisée par un commissaire enquêteur qui rédige à l'issue de celle-ci un rapport d'enquête et formule un avis favorable ou défavorable sur l'opération.



Retrouvez le détail de toutes les décisions : www.ville-coudekerque-branche.fr
ou sur votre mobile via le Flashcode



Les Décisions du Conseil Municipal



Economie sur les indemnités des élus

Les élus touchant des indemnités pour leur mandat ont pris la décision solidaire de ne pas toucher le montant autorisé. **Les 45 000 euros économisés** ont été rebasculés dans le budget pour des investissements courants.



Voisins vigilants / Mairie vigilante

Afin de renforcer la tranquillité publique et en réponse à la demande des habitants, favorables à 97% au dispositif «Voisins vigilants», le Conseil Municipal a opté pour l'adhésion de la ville à «Mairie vigilante». Dans la continuité de l'opération «Tranquillité vacances», cette adhésion permettra à la Mairie d'être informée en temps réel des alertes des communautés «Voisins vigilants» et ainsi de créer des liens de proximité entre Mairie, Police Municipale et habitants pour une tranquillité publique renforcée.



Aménagement de la rue des Forts et des berges du canal de Bergues

Le Parc d'agglomération du Fort Louis est un espace touristique de premier rang pour les habitants de l'ensemble du territoire communautaire. Dans un objectif de redynamisation et d'embellissement de la zone d'accès à ce parc, un projet paysager d'envergure sera réalisé le long de la rue des Forts, depuis la Clinique des Flandres jusqu'à l'Hypermarché Cora. Ce projet, financé à 50% par la CUD permettra d'aménager les berges sous l'angle du cadre de vie, du nautisme et du développement durable et de modifier la voirie pour une plus grande fluidité du trafic.



Modernisation du dispositif de prêt

Afin de favoriser l'accès à la lecture publique, la ville s'est engagée dans le dispositif «Les Balises» qui permet la mise en réseau des bibliothèques de l'agglomération. Une convention de coopération entre communes a donc été signée, ainsi qu'un règlement intérieur propre au réseau, complété d'un règlement propre à la ville.



Dotation de l'Etat en baisse

L'état verse à toutes les communes de France une série de dotations et subvention notamment pour faire fonctionner le service public auprès des usagers. Depuis plusieurs années, ces dotations sont en baisse entraînant des difficultés grandissantes pour les communes. En 2015 c'est **plus de 10 % que la ville de Coudekerque-Branche va perdre**. En comptant les fonds de péréquation et les coûts indirects, c'est près d'**un million d'euros en moins**. Ce qui entraîne, comme dans de nombreuses villes, de grandes difficultés budgétaires.



Nouvelle charte de fonctionnement des Comités de quartiers

Créés en 2008, les comités de quartiers sont des lieux de débats qui contribuent à la démocratie participative. La ville souhaite développer celle-ci par le renforcement du rôle des Comités de quartiers dans le domaine de l'aménagement et de l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle charte de fonctionnement des Comités de quartiers qui définit le renforcement de leur rôle.



Décision modificative du budget

Les estimations budgétaires étaient très proche du résultat final de l'année puisqu'il y a moins de 3% de différence entre les estimations et le réel. En conséquence, et afin de redéployer les crédits et d'ajuster les recettes et dépenses au plus près, une décision modificative a été votée par le Conseil Municipal. Cette décision modificative démontre la bonne maîtrise du budget malgré le désengagement de l'Etat.



Mutuelle Santé pour les Coudekerquois

La santé et la solidarité sont des axes majeurs de la politique municipale et la ville en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale souhaite mettre en œuvre un dispositif «Mutuelle pour tous». Le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une consultation permettant de conclure un partenariat avec des mutuelles susceptibles d'offrir des tarifs intéressants à la population.



Groupement de commande pour l'informatique

Par souci d'économie, la ville va mutualiser ses achats informatiques avec d'autres villes d'agglomération. En plus de l'intérêt financier, cette démarche permettra d'accentuer la sécurité des systèmes, et de progresser en matière de dématérialisation.



Vente de maisons appartenant à la ville

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que, par souci d'une bonne gestion de son patrimoine, la ville mettait en vente, un certain nombre de maisons et de terrains actuellement propriétés communales. Pour tout renseignement, téléphoner en Mairie, service Patrimoine : 03 28 29 25 25.